



Arrêté 2026.06\_01

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Arrondissement de Vire  
Canton de Condé sur Noireau  
Commune de Valdallière

**ARRÊTÉ portant fermeture temporaire et exceptionnelle  
des groupes scolaires de Vassy, Montchamp et Viessoix en raison de la canicule**

Le Maire de la commune de VALDALLIÈRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire pour assurer la sécurité et la salubrité publiques ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses dispositions relatives à l'obligation d'accueil des élèves et à la sécurité dans les établissements scolaires ;

Vu le bulletin de vigilance de Météo-France plaçant le département du Calvados en vigilance canicule à compter du 23/06/2026 ;

Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature au 1<sup>er</sup> adjoint au maire en date du 14 avril 2026 ;

Considérant que les températures élevées constituent un risque pour la santé des élèves et du personnel, notamment les jeunes enfants particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs, et que les locaux des groupes scolaires de Montchamp, Vassy et Viessoix ne permettent pas de garantir des conditions d'accueil adaptées pendant cette période de canicule ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures temporaires de fermeture des établissements afin d'assurer la sécurité des élèves ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les groupes scolaires de Vassy, Montchamp et Viessoix seront fermés au public le 25 juin 2026, en raison des fortes chaleurs annoncées dans le cadre de l'épisode de canicule.

**Article 2 :** Pendant cette période, aucune activité scolaire ou périscolaire ne sera assurée dans l'enceinte des établissements.

**Article 3 :** Un service minimum sera assuré pour accueillir les élèves sans solution de garde au Centre de Loisirs à Vassy de 7h à 19h.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage de l'école et publié sur le site internet de la commune. Les familles des élèves concernés seront informées par tous moyens appropriés.

**Article 5 :** Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale et les Directeurs des groupes scolaires de Vassy, Montchamp et Viessoix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260623-AR2026-06-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026  
Publication : 23/06/2026

Fait à Valdallière, le 23 juin 2026  
Patrick POUPION, 1<sup>er</sup> adjoint

